

tous les actes & titres; de l'expédition de toutes charges & offices, de la levée & expédition des Brevets pour les Corps & Communautés d'Arts & Métiers. Il fournit des Lettres de change sur la plûpart des Villes du Royaume, ainsi que tous les reviremens des Finances; il fait tous les achats des Provinces pour *Paris* & de *Paris* pour les Provinces.

Bretagne.

Le Parlement de *Bretagne* a fait sa rentrée le 15. Novembre, & les Gens du Roi ont présenté aux Chambres assemblées des Lettres-Patentes par lesquelles Sa Maj. déclare, qu'en attendant qu'Elle réponde aux remontrances du mois d'Août dernier, Elle veut qu'il continuë le service : surquoi le Parlement a fait l'Arrêté suivant.

« La Cour, Chambres assemblées, a arrêté
 22 qu'il seroit écrit à Mr. le Chancelier, pour
 23 lui témoigner combien la Compagnie est
 24 touchée de l'absence des Procureurs-Géné-
 25 raux, & de n'avoir point de réponse à la Let-
 26 tre qu'elle a eu l'honneur d'écrire au Roi le
 27 19. Août dernier. Et attendu l'importance
 28 d'un objet qui intéresse non-seulement deux
 29 Magistrats distingués par leurs talens & par
 30 leurs lumières, chers à la Compagnie & à
 31 toute la Province, mais aussi à toute la Magi-
 32 strature en général, elle a pareillement arrêté
 33 qu'il seroit fait au Roi de très-humbles re-
 34 montrances, qui seront portées au pied du
 35 trône par une Députation solemnelle; & que
 36 pour en fixer les objets les Commissaires
 37 s'assembleront demain Jeudi 16. du présent
 38 mois (de Novembre) & que copie du présent
 39 Arrêté sera envoyée à Mr. le Chancelier. »

Voilà jusqu'à présent bien des sollicitations,
 bien